



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2012

À une séance ordinaire tenue le 9 juillet 2012, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Mme Ginette Moreau, mairesse

M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2

M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3

Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4

M. André Sévigny, conseiller n° 5

M. Bernard Ouellet, conseiller n° 6

M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1 absent

La directrice générale atteste que plus de 13 personnes sont présentes dans la salle.

Remise d'une montre à l'employé Gaston Côté

Les membres du Conseil municipal sont heureux de remettre à Monsieur Gaston Côté, une montre avec les armoiries de la Municipalité, pour ses 20 ans de services au sein de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. Adoption du projet de règlement n° 674-2012 modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 594-2007
- b. Avis de motion - règlement n° 674-2012 modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 594-2007
- c. Adoption du règlement n° 678-2012 modifiant le règlement n° 593-2007 sur la gestion des règlements d'urbanisme
- d. Adoption du projet de règlement n° 683-2012 modifiant le règlement de construction n° 592-2007
- e. Adoption du règlement n° 684-2012 modifiant le règlement de zonage
- f. Adoption du second projet de règlement n° 685-2012 modifiant le règlement de zonage
- g. Avis de motion - règlement n° 685-2012 modifiant le règlement de zonage
- h. PIIA Affichage – 421, Route 273
- i. PIIA Route 273 – Acceptation de 2 permis
- j. PIIA Route 273 / Projet intégré – 365, Route 273



- k. PIIA Projet intégré – 33-35, rue Demers
- l. PIIA Patrimoine – 126, rue Principale
- m. PIIA Affichage – 324, rue Laurier
- n. PIIA Zones commerciales et industrielles / Affichage – 344, rue Laurier
- o. Versement pour 10 % fins de parc – Gestion VJR inc.

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Avis de motion – règlement d'emprunt Centre multifonctionnel
- b. Demande d'aide financière pour la réalisation du Centre multifonctionnel
- c. Autorisation de signatures – contrat pour bibliothèques autonomes associées

9. SERVICE DES INCENDIES

- a. ...

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Demande d'aide financière – Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) – Renouvellement de conduites
- b. Autorisation pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts – Municipalité de Saint-Apollinaire
- c. Autorisation pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts – développement 4 Côté et Gestion VJR inc.
- d. Mandat à SNC-Lavalin - Projet d'ensemble immobilier, Route 273
- e. Autorisation pour travaux de raccordement – Puits Croteau

11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Aide financière pour l'entretien des rues des Roulottes et des Campeurs

12. ADMINISTRATION

- a. Compensation à Gestion VJR inc. pour le bassin de rétention
- b. Autorisation à Défi-Vélo Familiprix 2012
- c. Autorisation à Randonnée Lotbinière à vélo
- d. Autorisation de signature pour le protocole d'entente avec le ministre des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire
- e. Autorisation de signatures des protocoles d'entente pour l'ouverture ou le prolongement de rues
- f. Acceptation de promesse d'achat et de vente – lot 4 448 288
- g. Acceptation de promesse d'achat et de vente – lot 4 448 297
- h. Inscription au tournoi de golf des gens d'affaires

13. AGENDA POLITIQUE

- a. Nomination du maire suppléant

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

15437-07-2012
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 juillet 2012 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

15438-07-2012
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité



Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à les payer.

Adopté à l'unanimité

Salaires bruts payés - Juin

Ginette Moreau Daigle	2 400,68 \$
Léopold Rousseau	872,98 \$
Jean-Pierre Lamontagne	872,98 \$
Jonathan Moreau	872,98 \$
André Sévigny	872,98 \$
Julie Rousseau	872,98 \$
Bernard Ouellet	872,98 \$
Martine Couture	5 504,80 \$
Cathy Bergeron	4 691,11 \$
Martin Miller	2 425,65 \$
Renault Lepage	5 065,49 \$
Dany Lamontagne	3 811,56 \$
Membres du conseil et cadres :	29 137,17 \$
Employés voirie et bureau :	54 375,38 \$
Service de sécurité incendie :	8 665,55 \$
Bibliothèque, brigadières :	4 471,08 \$
Personnel de la SAAQ :	7 077,28 \$
Terrain de jeux :	4 035,20 \$
Total des salaires bruts payés pour juin 2012 :	107 761,66 \$

Comptes payés - Juin

Télus	Tél., cabine tél., internet (28 mai)	938,46 \$
SSQ Groupe financier	Assurances collectives - juin	5 654,81 \$
Purolator	Frais de transport	21,77 \$
Camions A et R Dubois inc.	Remboursement dépôt de garantie	4 656,49 \$
142 ^e Groupe Scout Laurier	Subvention	50,00 \$
Chambre de Commerce Lotb.	Inscription tournoi de golf	295,00 \$
CLD	Inscription "découvertes entrepreneuriales"	90,00 \$
Ministre des Finances	Développement sud-est	538,00 \$
Réseau Mobilité Plus	Téléavertisseurs	171,03 \$
Hydro-Québec	Hydro-Québec	4 865,64 \$
Gaz Métro	Gaz - caserne	17,10 \$
Mathieu Roberge	Remb. dépôt certificat de localisation	200,00 \$
Postes Canada	Apollinairois	471,45 \$
L'Impériale	Essence et diesel	6 612,97 \$
Pitney Works	Timbres	4 599,00 \$
Postes Canada	Dépliants Fête au Village	410,23 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation mensuelle - juin	759,99 \$
CARRA	Cotisation mensuelle - juin	1 212,42 \$
Mike Télus	Appareils Mike	35,99 \$
Télus	Tél., cabine tél., internet (28 juin)	642,96 \$
Groupe Négotel	Téléphone du 22 juin au 21 juillet	478,08 \$
Entreprises G.N.P. inc.	Décompte n° 3 - traitement d'eau	355 537,04 \$
Total des comptes payés pour le mois de juin 2012 :		388 258,43 \$



Comptes à Payer - Juin

1000 pattes	Module de jeux	23 391,66 \$
Acklands Grainger inc.	Outillage voirie	24,96 \$
A.I.G.G. informatique	Formatage, nettoyage, main d'œuvre	362,17 \$
Alimentation Beauchesne	Café	12,49 \$
Amusements Dimiko	Jeux gonflables - Fête au Village	2 000,00 \$
Aréo-Feu	Inspections annuelles	4 903,28 \$
Atelier mobile Luc Turcotte inc.	Heures de 10 roues	80,48 \$
Autobus Auger inc.	Transport - sorties Terrain de jeux	1 347,51 \$
B-Tell inc.	Iphone, adaptateur et étuis	654,69 \$
Banlieue Ford inc.	Huile et filtre à l'huile	20,21 \$
Batteries du Québec inc.	Batteries	502,10 \$
Rebecca Beauchamp	Arbitre soccer	29,00 \$
Emmanuel Beaudoin	Arbitre soccer	51,00 \$
Julie Beaudoin	Remboursement soccer	50,00 \$
Thomas Belleau	Arbitre soccer	50,00 \$
Cathy Bergeron	Remb. frais de colloque	125,00 \$
Félix Bergeron	Arbitre soccer	20,00 \$
Samuel Bergeron	Arbitre soccer	21,00 \$
Béton Provincial Itée	Conduite d'aqueduc	3 888,54 \$
Béton Laurier inc.	Heures de location d'un camion-benne	685,90 \$
Biolab	Analyses d'eau	44,84 \$
Boivin & Gauvin inc.	Lumières et bottes de pompiers	634,43 \$
Buroplus	Papeterie	290,19 \$
Les Calèches La Belle Époque	Calèche - Fête au Village	689,85 \$
Camp de Portneuf	Sortie terrain de jeux	1 705,00 \$
Cam-Trac Bernières	Filtres à air	179,73 \$
Carquest	Changement d'huile camions	384,59 \$
Ernest Cayer	Scellant à asphalte	90,81 \$
CGER	Location camion - mai	7 670,52 \$
Les Centurions	Fête au Village	2 000,00 \$
Certified Laboratories	Graisse	256,34 \$
Chapiteau Rive-Sud inc.	Chapiteau - Fête au Village	3 107,56 \$
Cinéma Le Clap	Sortie terrain de jeux	922,50 \$
Clinique Vétérinaire Lauvien	Incinérations et euthanasies	218,45 \$
Club Lions St-Apollinaire	Repas - Fête au Village	6 487,55 \$
Club FADOQ les Alouettes	Musique - Fête au Village	300,00 \$
Club de Pétanque St-Apollinaire	Bourse pétanque - Fête au Village	150,00 \$
Les Commerçants de la Chaudière	Transport de colis (Dicom)	112,07 \$
Commercial Maintenance Chemical	Dégraisseur	885,95 \$
Les Composts du Québec	Paillis	307,21 \$
Conciergerie Rive-Sud	Produits et entretien ménager salle com.	1 119,27 \$
Construction Jacques Dubois & fils	Paiement # 5 Place Francoeur	22 657,96 \$
Constructo Sé@o	Appel d'offres - pavage	78,18 \$
Construction Lemay inc.	travaux avec pelle et débroussailleur	5 656,77 \$
Coop La Seigneurie	Mélange de gazon	105,00 \$
La coop Unicoop	Pièces	267,18 \$
Corp. Village Laurier-Station	Location camion ordures	6 543,51 \$
Sun Média	Publication - semaine des municipalités	546,13 \$
Côté Fleury inc.	Poignée et cadenas	416,55 \$
Isabelle Côté	Remboursement soccer	95,00 \$
Cynthia Couture	Arbitre soccer	143,00 \$
Martine Couture	Remb. frais de congrès	150,00 \$
Marcel Croteau	Entretien ménager - juin	682,95 \$
Deschênes	Pièces - salle communautaire	30,32 \$
Myriam Desrochers	Arbitre soccer	103,00 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Dessureault, Lemire, Désaulniers...	Services comptables	20 022,90 \$
Detekta Solutions	Vérification systèmes détection gaz toxiques	316,18 \$
Disco JM	Musique - Fête au Village	500,00 \$
Distribution Brunet	Pièces et entretien aqueduc	7 584,75 \$
Michel Dubois	Remb. bottes de travail	200,00 \$
École nationale des Pompiers	Formation	2 712,00 \$
Eco Verdure	Réfection mini soccer et divers travaux	2 954,86 \$
Entreprises Bourget inc.	Saumure naturelle	8 768,34 \$
Entreprises Lévisiennes	Enrobé bitumineux et travaux pavage	139 151,82 \$
Équipement L.A.V. inc.	Location laveuse	994,53 \$
Sigma inc.	Pièces pour pépîne	861,73 \$
EIRS Alarme	Réception des alarmes (3 mois)	110,39 \$
Exova	Analyses d'eau	82,21 \$
Fonds d'info. sur le territoire	Avis de mutation	207,00 \$
Fortin Sécurité Médic inc.	Renflouement trousse premiers soins	293,37 \$
Garage Germain Rousseau & fils	Pose et balance pneus	22,96 \$
Garage René Bertrand inc.	Remorquage d'un camion	298,93 \$
Gazon Court	Tonte des espaces verts	1 563,60 \$
Geo Shack	Location laser	442,65 \$
Tommy Giguère	Arbitre soccer	33,00 \$
Valérie Hamel	Remboursement soccer	75,00 \$
Mario Hamel	Arbitre soccer	123,00 \$
Hewitt Équipement limitée	Réparation moteur 10 roues	26 561,75 \$
Impressionne-Moi	Photocopies dépliants Fête au Village	436,91 \$
Impression JKL inc.	Montre	201,79 \$
Industries Harnois inc.	Installation porte de garage	10 675,43 \$
Inspec-Sol	Contrôle qualitatif des matériaux	11 166,15 \$
Installation R. Mailloux	Système de son - Fête au Village	2 299,50 \$
Jacques Caron enr.	Produits d'entretien	809,34 \$
Alexander Jaramillo	Arbitre soccer	212,00 \$
Louise Jobidon	Remb. frais de déplacement	35,60 \$
Kenworth Québec inc.	Filtres	39,09 \$
Liette Laflamme	Petite ferme - Fête au Village	600,00 \$
Loïc Lance	Arbitre soccer	390,00 \$
Laser Networks	Cartouches d'encre	223,90 \$
Maryse Leduc	Remboursement terrain de jeux	70,00 \$
Léopold Delisle inc.	Travaux rang St-Lazare	2 856,91 \$
Librairie Chouinard	Livres bibliothèque	839,98 \$
Linde	Gants, acétylène et frais de location	216,67 \$
Location LPL inc.	Plaque vibrante	5 868,21 \$
Macpek	Miroir	29,02 \$
La Magie de l'air inc.	Captif - Fête au Village	662,31 \$
Marché Veilleux	Divers - terrain de jeux	969,86 \$
Maxime Morin	Arbitre soccer	273,00 \$
Marius Garon inc.	Pièces	30,10 \$
Marquage & transport du Qué.	Lignages	4 238,56 \$
Geneviève Martin	Remboursement - Terrain de jeux	65,00 \$
Martin Lévesque inc.	Vêtements de pompiers	1 152,03 \$
Médias Transcontinental	Publicité pour aide-bibliothèque	141,97 \$
Meunerie Gérard Soucy inc.	Engrais et chaux	1 003,68 \$
Mini-Moteur R.G.	Fil pour débroussailleuse	82,10 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part de juin	50 058,06 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part - récupération	4 431,78 \$
Municipalité de St-Antoine	Entraide pompiers	171,53 \$
Judith Nadeau	Fermeture de la barrière des loisirs	260,00 \$
Normand Côté, électricien	Modifier éclairage spot led	217,39 \$
Isabelle Normand	Remboursement - terrain de jeux	105,00 \$
OBV du Chêne	Arbustes 2012	137,50 \$
Paul Grimard, arpenteur	Plan projet de morcellement	1 264,73 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Paysagiste 2000	Heures de niveleuse et pelle	30 311,60 \$
Peinture Extra inc.	Peinture borne-fontaine	367,69 \$
Performance C2	Session été 2012	8 428,58 \$
Pierre Beaulieu	Consultant centre Sportif et Culturel	45,00 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	1 027,35 \$
Plania inc.	Consultation urbanistique	833,58 \$
Porte de garage SM	Porte de garage pour dôme	2 494,96 \$
Jessie Pouliot	Arbitre soccer	15,00 \$
Produits industriels J-Paul Côté	Hypochlorite	500,14 \$
Protection incendie PC	Inspections, tests, air pack, réparation...	265,33 \$
Quillorama Frontenac	Sortie terrain de jeux	630,00 \$
Quincaillerie 2000 enr.	Pièces et accessoires	718,25 \$
Radiateurs Lamontagne inc.	Antigel et hose de moteur	105,83 \$
Ray-Car	Pierre concassée	1 364,55 \$
Réseau Biblio	Volume brisé	27,29 \$
Marc-Antoine Rivard	Arbitre soccer	130,00 \$
Serge Roger	Blocs de béton	300,00 \$
Tony Roger	Arbitre soccer	427,00 \$
Roulement Techno inc.	Pièces pour débroussailleuse	156,18 \$
Servi-Pompe S.P. inc.	Nettoyage de la fournaise	255,24 \$
Esther Sévigny	Remboursement - cours annulé	80,00 \$
Sinaction	Conférence et marketing	4 369,04 \$
SNC-Lavalin inc.	Honoraires professionnels	6 521,55 \$
Sports Contact St-Nicolas	Dossards, chandails, cônes, tableau...	646,77 \$
Suspensions & ressorts M. Jeffrey	Pièces pour camion dompeur	447,61 \$
Élise Tardif	Remboursement terrain de jeux	60,00 \$
Trafic Contrôle F.M. inc.	Luminaires	10 387,42 \$
Univers toutou	Activité - terrain de jeux	310,43 \$
Xavier Vaillancourt	Arbitre soccer	20,00 \$
Veolia	Location camion et opérateur	11 944,51 \$
Voltec	Entretien du réseau éclairage	846,22 \$
Wajax	Maintenance transmission	2 500,75 \$
Wolseley	Pièces et compteurs d'eau	1 132,49 \$
Wurth	Produits de nettoyage	213,60 \$
Xérox	Photocopieur	2 824,26 \$
Total des comptes à payer pour le mois de juin 2012 :		510 076,69 \$

15439-07-2012
point no 7a

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 674-2012 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE (PIIA) N° 594-2007**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 594-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement numéro 594-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 594-2007 afin d'y assujettir la zone 173R sur la rue Lamontagne;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le projet de règlement n° 674-2012.

Adopté à l'unanimité



15440-07-2012
point no 7b

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 674-2012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
RELATIF AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
(PIIA) N° 594-2007**

Avis de motion est par les présentes donné par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement 674-2012 modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 594-2007 afin d'y assujettir la zone 173R sur la rue Lamontagne.

15441-07-2012
point no 7c

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 678-2012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 593-
2007 SUR LA GESTION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme n° 593-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement n° 593-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme n° 593-2007 afin de faciliter l'application des règlements et éviter certaines demandes de dérogations mineures;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE le projet de règlement no 678-2012 a été adopté le 4 juin 2012;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 4 juin 2012 par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a eu lieu le 4 juillet 2012;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le règlement n° 678-2012.

Adopté à l'unanimité

15442-07-2012
point no 7d

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 683-2012 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 592-2007**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de construction numéro 592-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement numéro 592-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement de construction numéro 592-2007 afin de rendre obligatoire l'installation d'appareils de plomberie économiseurs d'eau et d'énergie pour toute nouvelle construction;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;



ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 2 avril 2012, par Jonathan Moreau, conseiller n° 3;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

QU'IL SOIT ET ORDONNÉ PAR RÈGLEMENT DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ ET IL EST, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, STATUÉ ET ORDONNÉ COMME SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le chapitre 4 intitulé « Les dispositions relatives à l'édification, à l'assemblage, à l'apparence, à la finition et à l'occupation des constructions » est modifié par l'ajout de l'article 4.10 suivant :

« 4.10 APPAREILS DE PLOMBERIE ÉCONOMISATEURS D'EAU ET D'ÉNERGIE »

Pour tout nouveau bâtiment, toute nouvelle construction ou lors de rénovations, des appareils de plomberie économiseurs d'eau et d'énergie respectant les normes suivantes doivent être installés :

- a) Un robinet doit avoir un débit de 6,5 litres par minute (2 gallons/min) ou moindre;
- b) Une pomme de douche doit avoir un débit de 6,5 litres par minute (2 gallons/min) ou moindre;
- c) Une toilette doit avoir un débit de 6 litres par chasse ou moindre. »

ARTICLE 3

Le présent projet de règlement entrera en vigueur en conformité des dispositions de la loi.

ADOPTÉ À SAINT-APOLLINAIRE, CE 9^e JOUR DE JUILLET 2012.

15443-07-2012
point no 7e

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 684-2012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage n° 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement n° 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage n° 590-2007 afin d'ajouter la zone 198R, d'agrandir la zone 146C et de permettre la classe hébergement champêtre dans la zone 127R;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 4 juin 2012 par Julie Rousseau, conseillère n° 4;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a eu lieu le 30 mai 2012;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le règlement n° 684-2012.

Adopté à l'unanimité



15444-07-2012
point no 7f

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 685-2012 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage n° 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de modification de la part d'un promoteur qui souhaite construire des habitations unifamiliales isolées et jumelées au lieu de multifamiliales dans la zone 143R;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande la présente modification;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a eu lieu le 4 juillet 2012;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le second projet de règlement n° 685-2012.

Adopté à l'unanimité

15445-07-2012
point no 7g

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 685-2012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE**

Avis de motion est par les présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller no 3 qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage n° 590-2007 afin d'agrandir la zone 125R à même la zone 143R.

15446-07-2012
point no 7h

PIIA AFFICHAGE – 421, ROUTE 273

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 384 161 d'une superficie de 2244.2 m² dans la zone 146C situé au 421, Route 273;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de certificat d'autorisation numéro 2012-212 afin d'installer des enseignes utilitaires sur le bâtiment complémentaire à l'usage du lave-auto et à l'allée d'accès menant au lave-auto, ainsi que de modifier l'enseigne autonome existante;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de certificat d'autorisation numéro 2012-212.

Que cette résolution annule et abroge la résolution n° 15409-06-2012.

Adopté à l'unanimité



15447-07-2012
point no 7i

PIIA ROUTE 273 – ACCEPTATION DE 2 PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de certificat d'autorisation et de permis suivantes :

- La demande de certificat d'autorisation numéro 2012-256 pour le 360, Route 273 afin d'installer une clôture de bois d'une hauteur de 2 mètres du côté latéral gauche de la propriété.
- La demande de permis numéro 2012-338 pour le 422, Route 273 afin de rénover la verrière avant, ajouter une galerie en cour avant et installer un mur d'éclairage en façade du bâtiment principal.

ATTENDU QUE ces propriétés sont situées dans des zones où les demandes de permis sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de certificat d'autorisation numéro 2012-256 et dans la demande de permis numéro 2012-338.

Adopté à l'unanimité

15448-07-2012
point no 7j

PIIA ROUTE 273 – PROJET INTÉGRÉ, 365, ROUTE 273

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 5 096 807 d'une superficie de 7368.8 m² dans la zone 141 C situé au 365, Route 273;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis numéro 2012-345 afin de construire une habitation unifamiliale en rangée de 5 unités;

ATTENDU QUE le demandeur a également fait une demande de permis numéro 2012-346 afin de construire un bâtiment complémentaire à l'usage de l'habitation unifamiliale en rangée;

ATTENDU QUE les plans de construction, d'implantation, ainsi que les choix de revêtement extérieur des bâtiments ont été déposés à la Municipalité;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ces permis en précisant que la disposition des conteneurs à déchets soit de façon à être moins visible de la Route 273.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans les demandes de permis n° 2012-345 et n° 2012-346 aux conditions suivantes :

- Les conteneurs à déchets et à matières recyclables devront être localisés conformément à l'article 9.13 du règlement de zonage et l'aménagement du terrain devra permettre à tous les véhicules affectés à la cueillette des ordures et des matières recyclables d'y accéder en marche avant et changer complètement de direction sans pour cela emprunter la rue publique.

Adopté à l'unanimité



15449-07-2012
point no 7k

PIIA PROJET INTÉGRÉ, 33-35, RUE DEMERS

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 383 885 d'une superficie de 3740.8 m² dans la zone 116R situé au 33-35, rue Demers;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis numéro 2012-344 afin de construire un bâtiment complémentaire à l'usage de deux habitations multifamiliales 6 logements inclus dans le projet intégré;

ATTENDU QUE le bâtiment complémentaire sera agencé avec les bâtiments principaux;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis n° 2012-344.

Adopté à l'unanimité

15450-07-2012
point no 7l

PIIA PATRIMOINE – 126, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 383 416 d'une superficie de 1916.9 m² dans la zone 152R situé au 126, rue Principale;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis numéro 2012-337 afin d'installer une remise préfabriquée en tôle en cour arrière de la propriété;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De refuser cette demande de permis et demander au propriétaire que la remise s'agence au bâtiment principal existant (modèle et architecture).

Que le projet soit représenté au comité consultatif d'urbanisme et au conseil municipal.

Adopté à l'unanimité

15451-07-2012
point no 7m

PIIA AFFICHAGE – 324, RUE LAURIER

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 4 621 728 d'une superficie de 10 638.2 m² dans la zone 104l situé au 324, rue Laurier;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de certificat d'autorisation numéro 2012-350 afin d'installer une enseigne autonome en cour avant s'agençant au bâtiment principal;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution,



IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de certificat d'autorisation numéro 2012-350.

Adopté à l'unanimité

15452-07-2012
point no 7n

PIIA ZONES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES / AFFICHAGE – 344, RUE LAURIER

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 384 932 d'une superficie de 24 423.3 m² dans la zone 103I situé au 344, rue Laurier;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis numéro 2012-342 afin d'ajouter un vestibule et de refaire une nouvelle façade au bâtiment principal, de remplacer les fenêtres, ainsi que refaire le revêtement extérieur de celui-ci;

ATTENDU QUE le demandeur a aussi fait une demande de certificat d'autorisation numéro 2012-352 afin d'installer une nouvelle enseigne murale sur la façade du bâtiment principal;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis n° 2012-342 et dans la demande de certificat d'autorisation numéro 2012-350.

Adopté à l'unanimité

15453-07-2012
point no 7o

VERSEMENT POUR 10 % FINS DE PARC – GESTION VJR INC.

ATTENDU QUE Gestion VJR inc. a procédé à la demande de permis de lotissement numéro 2012-013 pour cadastrer le terrain du bassin de rétention dans le développement sud-ouest et des sections de la rue des Bouleaux et du Muguet;

ATTENDU QUE comme condition préalable à l'approbation d'une opération cadastrale, le propriétaire doit s'engager à céder gratuitement un terrain pour l'établissement ou l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel; ou verser une somme à la Municipalité en vertu du règlement de lotissement numéro 591-2007;

ATTENDU QU'après calculs et ajustements, la superficie du 10 % pour frais de parcs à céder représente 127 251 pi²;

ATTENDU QUE la superficie du bassin de rétention, infrastructure d'égout pluvial que le promoteur doit céder à la Municipalité, est des 212 588 pi²;

ATTENDU QUE Gestion VJR inc. a déjà payé des frais de parcs lors d'opération cadastrale précédente et qu'un sentier piétonnier sur la rue des Bouleaux a déjà été cédé à la Municipalité;

ATTENDU QUE la superficie du terrain cédé par Gestion VJR inc. est plus élevée que ce qui est exigé par le règlement de lotissement numéro 591-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De rembourser à Gestion VJR inc. la somme de 17 065.80 \$ dont le calcul est détaillé dans l'engagement de cession signée par Raynald Côté, dûment autorisé par Gestion VJR inc. le 17 juin 2012.



La Municipalité procédera à l'acquisition des futurs sentiers piétonniers dans le développement de Gestion VJR inc., au coût de ,1954 \$ du pied carré, valeur actuelle de la terre selon le rôle d'évaluation foncière, quelque que soit la date de la cession de ces sentiers piétonniers.

Que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité de St-Apollinaire l'acte de cession.

Adopté à l'unanimité

15454-07-2012
point no 8a

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL

Avis est par les présentes donné par Julie Rousseau, conseillère no 4, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement d'emprunt pour le centre multifonctionnel.

15455-07-2012
point no 8b

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL

ATTENDU QUE la Municipalité désire aller de l'avant dans la réalisation d'un centre multifonctionnel;

ATTENDU QUE l'un des objectifs recherchés rencontre un objectif du programme « *Fond Chantier Canada-Québec* », qui est de :

- Doter les localités ou les régions d'infrastructures de services qui peuvent contribuer, entre autres, à leur essor culturel, économique, sportif ou touristique.

ATTENDU QUE ce programme peut financer jusqu'à 66 $\frac{2}{3}$ % des coûts de projet admissible;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De déposer une demande d'aide financière au « *Fond Chantier Canada-Québec* » dans le volet Grands Projets.

De s'engager à payer la part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet.

Adopté à l'unanimité

15456-07-2012
point no 8c

AUTORISATION DE SIGNATURES – CONTRAT POUR BIBLIOTHÈQUES AUTONOMES ASSOCIÉES

ATTENDU QUE la Municipalité désire adhérer au Centre Régional de service aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches inc.;

ATTENDU QUE ledit contrat a comme objectif d'offrir aux citoyens une bibliothèque municipale de qualité, mettant à la disposition de toute la population la documentation écrite ou autre, dans un lieu agréable et facile d'accès afin de permettre à chaque individu de parfaire sa culture, de poursuivre son éducation personnelle, de s'informer et de se recréer;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la mairesse, Ginette Moreau, ainsi que la directrice générale, Martine Couture, à signer le contrat entre la Municipalité de Saint-Apollinaire et le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches inc.

Adopté à l'unanimité



15457-07-2012
point no 10a

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES
QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM) – RENOUELEMENT DE CONDUITES**

ATTENDU QU'il existe un programme d'aide financière pour la réalisation de travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures, par le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Renouvellement de conduites;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire désire effectuer une demande à cet effet, pour les travaux de remplacement des tronçons 53, Route 273, 54, Route 273 et 4, rue Principale;

ATTENDU QUE le ministère des Transports (MTQ) a un projet de réaménagement à l'intersection rue Principale et Route 273 et que la Municipalité profitera de ces travaux pour réaliser des travaux d'aqueduc et d'égout;

ATTENDU QUE ledit projet a été présenté aux membres du Conseil et que ceux-ci sont d'accord à s'engager et à payer la part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De remplir le formulaire de présentation de la demande d'aide financière pour les travaux mentionnés ci-dessus et de le faire parvenir au MAMROT avec la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

15458-07-2012
point no 10b

**AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC
ET D'ÉGOUTS – MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire, Madame Aline Boucher, Madame Hélène Bélanger et Monsieur Jean-Paul Moreau souhaitent procéder à des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur une longueur totale approximative de 1300 mètres pour desservir 105 unités de logements dans le secteur des fleurs, soit les prolongements des rues des Orchidées, des Campanules, des Vignes et l'ouverture de la rue des Tulipes;

ATTENDU QUE les promoteurs doivent obtenir l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

ATTENDU QUE la mise en place d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts dans ce secteur ne contrevient à aucun règlement municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la firme SNC-Lavalin à déposer la demande d'autorisation auprès du MDDEP pour la réalisation des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur une longueur totale approximative de 1300 mètres pour desservir 105 unités de logements dans le secteur des fleurs, soit les prolongements des rues des Orchidées, des Campanules, des Vignes et l'ouverture de la rue des Tulipes.

La Municipalité de Saint-Apollinaire s'engage à entretenir les installations de gestion des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

Cette résolution abroge et remplace la résolution numéro 15422-06-2012 adoptée le 4 juin 2012.

Adopté à l'unanimité



15459-07-2012
point no 10c

AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS – DÉVELOPPEMENT 4 CÔTÉ ET GESTION VJR INC.

ATTENDU QUE Développement 4 Côté et Gestion VJR inc. souhaitent procéder à des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur une longueur approximative de 800 mètres pour desservir environ 64 unités de logements dans le prolongement de la rue des Lupins et l'ouverture de nouvelles rues;

ATTENDU QUE les promoteurs doivent obtenir l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

ATTENDU QUE la mise en place d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts dans ce secteur ne contrevient à aucun règlement municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De mandater la firme SNC-Lavalin pour la préparation de la demande de certificat d'autorisation au MDDEP, la conception des plans et la rédaction d'un devis de construction pour la somme de 17 500 \$ plus taxes.

D'autoriser la firme SNC-Lavalin à déposer la demande d'autorisation auprès du MDDEP pour Développement 4 Côté et Gestion VJR inc. pour la réalisation des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur une longueur approximative de 800 mètres pour desservir environ 64 unités de logements dans le prolongement de la rue des Lupins et l'ouverture de nouvelles rues.

Adopté à l'unanimité

15460-07-2012
point no 10d

MANDAT À SNC-LAVALIN - PROJET D'ENSEMBLE IMMOBILIER ROUTE 273

ATTENDU QUE Construction Léandre Demers inc. préparent la construction d'un second ensemble immobilier sur le lot 4 108 384 sur la Route 273;

ATTENDU QUE des travaux de construction d'environ 300 mètres linéaires de nouveaux réseaux sont nécessaires;

ATTENDU QUE ce projet nécessite l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

ATTENDU QUE la mise en place d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts dans ce secteur ne contrevient à aucun règlement municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De mandater la firme SNC-Lavalin pour la préparation de la demande de certificat d'autorisation au MDDEP, la conception des plans et la rédaction d'un devis de construction pour la somme de 18 000 \$ plus taxes.

D'autoriser la firme SNC-Lavalin à déposer la demande d'autorisation auprès du MDDEP pour Construction Léandre Demers inc. pour la réalisation des travaux de construction d'environ 300 mètres linéaires de nouveaux réseaux incluant l'aménagement des stationnements, les services d'aqueduc, d'égouts domestiques et pluvial qui desserviront les immeubles de l'ensemble immobilier.

Adopté à l'unanimité



15461-07-2012
point no 10e

AUTORISATION POUR TRAVAUX DE RACCORDEMENT – PUIITS CROTEAU

ATTENDU QUE la Municipalité doit demander des appels d'offres pour les plans et devis en ce qui a trait aux travaux de raccordement du puits Croteau;

ATTENDU QU'une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) doit également être effectuée à cet effet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à faire des appels d'offres pour les travaux mentionnés ci-dessus, ainsi que la demande d'autorisation au MDDEP.

Adopté à l'unanimité

15462-07-2012
point no 11a

AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES RUES DES ROULOTTES ET DES CAMPEURS

ATTENDU QUE la rue des Roulottes et la rue des Campeurs sont deux rues privées, propriété du camping lac Sacré-Cœur;

ATTENDU QUE plusieurs autres propriétaires se sont établis en bordure de ces rues, alors qu'ils bénéficiaient d'un droit de passage saisonnier;

ATTENDU QUE ces propriétaires ont transformé leur chalet en résidence permanente de telle sorte qu'ils doivent dorénavant utiliser ces deux chemins durant toute l'année;

ATTENDU QUE ces constructions ont entraîné de plus en plus de circulation sur ces deux rues privées, en plus d'avoir entraîné la circulation de véhicules lourds, ce qui a eu pour conséquence de dégrader l'infrastructure de ces rues qui n'ont pas été conçues pour recevoir autant de circulation durant toute l'année et surtout en période de dégel;

ATTENDU QUE le Camping ouvre seulement durant la période estivale, alors que le chemin est utilisé par le public en général durant toute l'année;

ATTENDU QU'une demande d'aide a été soumise à la Municipalité;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité locale peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée dans les domaines qui sont de sa compétence;

ATTENDU QUE l'entretien d'une voie privée, ouverte au public par tolérance, fait partie de la compétence d'une municipalité lorsque demande lui en est faite, suivant l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QUE le conseil, dans ces circonstances particulières, estime juste et raisonnable d'accorder une aide financière aux propriétaires du Camping;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Apollinaire accorde aux propriétaires du Camping lac Sacré-Cœur une aide financière au montant de 800 \$ aux fins de compenser pour les travaux d'entretien additionnels qui s'effectueront en 2012 sur les rues des Roulottes et des Campeurs en raison de l'augmentation de circulation générée par les nouvelles constructions permanentes érigées sur ces deux rues.

Adopté à l'unanimité



15463-07-2012
point no 12a

COMPENSATION À GESTION VJR INC. POUR LE BASSIN DE RÉTENTION

ATTENDU QUE le plan d'aménagement d'ensemble du développement résidentiel sud-ouest a été adopté en 2003;

ATTENDU QUE sept (7) promoteurs de ce développement bénéficient d'un bassin de rétention pour un total de 54 % et le reste des terres drainées par ce bassin représente 46 % qui est la part de la Municipalité;

ATTENDU QUE Gestion VJR inc. a demandé une compensation considérant qu'une partie du bassin se retrouve sur sa propriété;

ATTENDU QU'un montant de ,50 \$/pi² a été établi comme compensation;

ATTENDU QUE la superficie du bassin de rétention provenant de la propriété de Gestion VJR inc. représente une superficie de 212 588 pi²;

ATTENDU QUE le tableau suivant représente la part pour chacun des bénéficiaires du bassin de rétention :

<i>Promoteurs</i>	<i>Superficie (pi²)</i>	<i>%</i>	<i>Total dû</i>
Développement 4 Côté (CJ Picard)	884 040	9.55 %	10 150.51 \$
Gestion VJR inc.	2 032 980	22.0 %	23 342.59 \$
Guy Moreau	707 103	7.6 %	8 118.93 \$
Réjean Moreau	192 652	2.1 %	2 212.03 \$
Mario Paquet & Danielle Thiboutot	145 722	1.6 %	1 673.17 \$
Paysagiste 2000 inc.	865 957	9.4 %	9 942.88 \$
Stéphane Boucher	170 586	1.8 %	1 958.67 \$
S-TOTAL	4 999 040	54 %	57 398.77 \$
Municipalité	4 258 440	46 %	48 895.23 \$
TOTAL	9 257 479	100 %	106 294.00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De payer la somme de 48 895.23 \$ à Gestion VJR inc. comme compensation pour le bassin de rétention du développement sud-ouest.

Adopté à l'unanimité.

15464-07-2012
point no 12b

AUTORISATION À DÉFI-VÉLO FAMILIPRIX 2012

ATTENDU QUE pour la 6^e année consécutive, un rassemblement de pharmaciens affiliés à la bannière Familiprix organise le Défi-Vélo au profit d'Opération Enfant Soleil le vendredi 17 août prochain;

ATTENDU QUE cet événement a pour objectif d'amasser des fonds qui seront versés à la fondation;

ATTENDU QUE cette année le peloton sera constitué d'environ 40 cyclistes et sera escorté par deux voitures balisées en tête et queue de file;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec exige une résolution des municipalités autorisant l'activité sur leur territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité



D'autoriser Défi-Vélo Familiprix 2012 à circuler sur le territoire de la municipalité de Saint-Apollinaire, le vendredi 17 août prochain.

Adopté à l'unanimité

15465-07-2012
point no 12c

AUTORISATION À RANDONNÉE LOTBINIÈRE À VÉLO

ATTENDU QUE l'édition 2011 de la Randonnée Lotbinière à vélo fut un succès rassemblant plus de 400 cyclistes et 70 bénévoles;

ATTENDU QU'une quinzaine d'organismes et commanditaires de la région ont participé à l'organisation et la réalisation de la randonnée Lotbinière à vélo 2011;

ATTENDU QUE plusieurs organismes et entreprises de la région ont signifié leur intention de participer à la réalisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2012;

ATTENDU QUE la Randonnée Lotbinière à vélo traversera le territoire de la municipalité St-Apollinaire;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec exige une résolution des municipalités traversées par la Randonnée Lotbinière à vélo autorisant l'activité sur leur territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la Randonnée Lotbinière à vélo à circuler sur le territoire de la municipalité de Saint-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité.

15466-07-2012
point no 12d

AUTORISATION DE SIGNATURES POUR LE PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MAMROT

ATTENDU QUE la Municipalité désire signer, avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT), un protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.4 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, dossier # 555 111 Mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la mairesse, Ginette Moreau, ainsi que la directrice générale, Martine Couture, à signer ladite entente.

De joindre en annexe de la présente résolution, le protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité

15467-07-2012
point no 12e

AUTORISATION DE SIGNATURES DES PROTOCOLES D'ENTENTE POUR L'OUVERTURE OU LE PROLONGEMENT DE RUES

ATTENDU QU'en vertu du règlement numéro 596-2007, le promoteur et la Municipalité signent un protocole d'entente qui précise les engagements du ou des promoteurs et de la Municipalité relativement à la réalisation et à la prise en charge des services d'utilités publiques;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité



D'autoriser la mairesse, Ginette Moreau, ainsi que la directrice générale, Martine Couture, à signer lesdits protocoles d'entente au nom de la Municipalité.

En remplacement de Martine Couture, lorsque celle-ci est absente, la directrice générale adjointe, Cathy Bergeron est autorisée à signer les protocoles d'entente.

Adopté à l'unanimité

15468-07-2012
point no 12f

ACCEPTATION PROMESSE D'ACHAT ET DE VENTE – LOT 4 448 288

ATTENDU QU'une promesse d'achat et de vente a été signée le 15 juin 2012 entre Marie-France Bergeron, Rémi Croteau et la Municipalité, pour le lot 4 448 288 du cadastre du Québec sur la rue des Orchidées;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De vendre à Marie-France Bergeron et Rémi Croteau le lot 4 448 288 du cadastre du Québec d'une superficie de 797.8 m² (8587.45 pi²) pour le montant de 64 405.85 \$ plus les taxes applicables. Il s'agit d'un prix fixé sur la base de 7.50 \$ le pied carré.

Le Conseil autorise la mairesse, Ginette Moreau et la directrice générale, Martine Couture, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire, le contrat de vente conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour le prolongement de la rue des Orchidées.

Adopté à l'unanimité.

15469-07-2012
point no 12g

ACCEPTATION PROMESSE D'ACHAT ET DE VENTE – LOT 4 448 297

ATTENDU QU'une promesse d'achat et de vente a été signée le 15 juin 2012 entre Nadia Pressé, Yannick Côté et la Municipalité, pour le lot 4 448 297 du cadastre du Québec sur la rue des Orchidées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De vendre à Nadia Pressé et Yannick Côté le lot 4 448 297 du cadastre du Québec d'une superficie de 1141.3 m² (12 285 pi²) pour le montant de 92 137.50 \$ plus les taxes applicables. Il s'agit d'un prix fixé sur la base de 7.50 \$ le pied carré.

Le Conseil autorise la mairesse, Ginette Moreau et la directrice générale, Martine Couture, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire, le contrat de vente conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour le prolongement de la rue des Orchidées.

Adopté à l'unanimité.

15470-07-2012
point no 12h

INSCRIPTION AU TOURNOI DE GOLF DES GENS D'AFFAIRES

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une invitation afin de participer à la 13^e édition du Tournoi de golf des gens d'affaires qui aura lieu le 28 août prochain;

ATTENDU QUE notre participation à cette collecte de fonds servira à la poursuite des actions entreprises par le *Centre de développement des entreprises (CDE)*. Ce projet permettra de promouvoir, soutenir et accompagner les entreprises de la MRC dans leurs démarches d'innovation et de développement technologique;



IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De participer au tournoi de golf des gens d'affaires de Lotbinière pour un coût total de 305 \$, soit 2 participants pour le golf et souper, en plus d'un souper supplémentaire.

Adopté à l'unanimité

15471-07-2012
point no 13a

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer Bernard Ouellet, conseiller no 6, comme maire suppléant, pour une période de 6 mois, à compter de ce jour.

Que Monsieur Ouellet soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout acte notarié et/ou document requis, incluant les transactions bancaires, en remplacement de Mme Ginette Moreau, lorsque celle-ci est absente et que telle signature est requise durant cette période.

Adopté à l'unanimité

15472-07-2012
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 9 juillet 2012 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

15473-07-2012
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 9 juillet 2012, à 20 h 29.

Adopté à l'unanimité

Ginette Moreau,
Mairesse

Martine Couture
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Prochaine séance du conseil : le lundi 13 août 2012